

LE GALA DU MÉRITE
ÉCONOMIQUE 2017

RioTinto

PRÉSENTE

Marquer le passé
et tracer l'avenir

GUIDE DE MISE EN CANDIDATURE

NOS ENTREPRISES
D'HIER À AUJOURD'HUI

1897
12
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
SAGUENAY-LE FJORD
2017

LE GALA DU MÉRITE ÉCONOMIQUE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE SAGUENAY-LE-FJORD

RECONNAÎTRE L'EXCELLENCE DE NOS ENTREPRISES ET ORGANISATIONS !

La Chambre et la Jeune Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-le-Fjord désirent souligner et reconnaître les performances des meilleures entreprises et organisations des différents secteurs économiques qui tissent la toile d'affaires de Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay. La chambre et la jeune chambre sont donc fières de vous présenter le document qui donne les directives pour monter un dossier de candidature dans l'une ou l'autre des neuf (9) catégories du « Gala du mérite économique 2017 ». Chaque entreprise ou organisation peut déposer un dossier dans **deux catégories maximum**.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ

- L'entreprise ou l'organisation doit être membre en règle de la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-le-Fjord ou de la jeune chambre ou le devenir au moment de déposer son dossier.
- L'entreprise ou l'organisation doit être en affaires et constituée légalement depuis au moins deux (2) ans en date du 31 décembre 2016 (à l'exception de la catégorie « Jeune entrepreneur »).
- L'entreprise ou l'organisation doit avoir une place d'affaires sur le territoire desservi par la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-le-Fjord.
- Les entreprises ou organismes dans lesquels sont associés le président de la chambre ou de la jeune chambre, ne peuvent déposer un dossier de candidature.
- Les entreprises ou organismes dans lesquels œuvrent un ou des membres du jury ne peuvent déposer un dossier de candidature.

LE COMITÉ DU JURY

Un jury composé de différents intervenants impliqués dans le développement socioéconomique du territoire fait la sélection des finalistes et des gagnants dans chacune des catégories. Le jury sélectionne au minimum deux (2) et au maximum trois (3) finalistes dans chaque catégorie. Le jury sélectionne les finalistes et les gagnants en se basant sur les critères d'évaluation présentés dans chaque catégorie.

DATE DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE

La date limite pour déposer un dossier est le **dimanche le 19 mars 2017, à 16 heures**.

QUESTIONS ET INFORMATIONS

Si vous avez des questions relatives au contenu de ce document ou si vous souhaitez avoir des précisions concernant l'une ou l'autre des catégories, veuillez communiquer avec Madame Jo-Annie Larocque, Chargée de projets et communications, au 418 543-5941, poste 222 ou par courriel à l'adresse suivante : jarocque@ccisf.ca

CONFIDENTIALITÉ

Toutes les informations fournies demeurent confidentielles et ne servent qu'à évaluer les candidatures reçues. Tous les documents seront détruits à la fin du processus, sauf avis contraire.

COMMENT DÉPOSER UNE CANDIDATURE ?

VOUS DÉSIREZ DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE AU GALA DU MÉRITE ÉCONOMIQUE 2017 ? NOUS VOUS INVITONS À LIRE ATTENTIVEMENT LES DIRECTIVES ET À COMPLÉTER CHACUNE DES ÉTAPES SUIVANTES.

ÉTAPE 1

Complétez le formulaire d'inscription et retournez-le à la CCISF

Compléter le formulaire d'inscription de la page 7 en répondant à toutes les questions et en cochant la ou les catégories dans lesquelles vous désirez déposer votre candidature (maximum 2 catégories par entreprise). Une fois le formulaire complété, retournez-le immédiatement à la CCISF afin de valider votre inscription. Un questionnaire correspondant à votre catégorie (ou vos deux catégories) vous sera acheminé par courriel.

Courriel : jlarocque@ccisf.ca

Poste ou en personne : 194, rue Price Ouest, G7J 1H1

Fax : 418 543-5576

ÉTAPE 2

Complétez le questionnaire

Complétez le questionnaire WORD relatif à la catégorie dans laquelle vous souhaitez déposer votre candidature. Ce questionnaire vous sera acheminé par courriel une fois que votre formulaire d'inscription sera reçu à la chambre de commerce.

Note : Il est très important que vous utilisiez le questionnaire WORD afin de faciliter l'évaluation du jury.

ÉTAPE 3

Lettre d'attestation de solvabilité financière

Vous devez fournir une lettre d'attestation de solvabilité de votre institution financière ou de la firme comptable de votre entreprise. Il n'y a pas de modèle particulier.

ÉTAPE 4

Retournez le questionnaire et la lettre d'attestation

Une fois le questionnaire complété et la lettre d'attestation financière obtenue, retournez le tout par courriel avant le dimanche 19 mars 2017, 16 h à : jlarocque@ccisf.ca (Aucun document papier n'est accepté.)

Note : Vous pouvez joindre des outils promotionnels propres à votre entreprise ou votre organisation (dépliant, pochette, fascicule, etc.). Ces documents seront mis à la disposition du jury à titre informatif seulement. Vous devez obligatoirement les fournir en format électronique (fichier pdf ou jpg) et les joindre à votre dossier.

LES CATÉGORIES

Dans le cadre de son Gala du mérite économique 2017, la Chambre et la Jeune Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-le-Fjord proposent neuf (9) catégories. Il est important de rappeler qu'une entreprise ou une organisation peut déposer un dossier de candidature dans **deux catégories maximum**.

Note : Une entreprise ne peut soumettre un dossier dans une catégorie qu'elle aurait remportée au cours des trois dernières années. Toutefois, cette entreprise peut déposer un dossier dans une autre catégorie.

Note : Les coopératives de solidarité sont considérées fiscalement comme des OBNL.



LE DUBUC

Le trophée tant convoité pour ce gala se nomme Le Dubuc. Il rend hommage à un grand bâtisseur de notre région : l'homme d'affaires J.E.A. Dubuc. Cette sculpture originale, créée par l'artiste Baieriverain Giuseppe Benedetto, symbolise un personnage dégageant une très grande force. La force et le courage nécessaires pour la réussite en affaires. On retrouve perchée du haut des mains de ce personnage, la fleur emblème du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Gaillarde, symbole de l'ingéniosité.

■ PRODUCTION ET TRANSFORMATION

La catégorie « Production et transformation » fait référence à l'exploitation, la production et la transformation des ressources naturelles ainsi qu'à la production des biens manufacturés sous toutes ses formes (ce qui inclus l'industrie de la construction).

Critères d'évaluation :

- Portrait général de l'entreprise
- Investissements au cours des trois dernières années
- Mécanismes en santé-sécurité
- Protection de l'environnement
- Processus de contrôle qualité
- Gestion proactive de la main-d'œuvre
- Implication sociale de l'entreprise

■ COMMERCE

La catégorie « Commerce » fait référence à la qualité exceptionnelle de la performance de l'ensemble de la gestion de l'entreprise dans les secteurs du commerce de détail, de la distribution, de l'hébergement et de la restauration.

Critères d'évaluation :

- Portrait général de l'entreprise
- Investissements au cours des trois dernières années
- Satisfaction de la clientèle
- Stratégies d'affaires et de développement
- Implication sociale de l'entreprise

■ SERVICES

La catégorie « Services » fait référence à la qualité exceptionnelle des services offerts aux différentes clientèles et à la performance de l'ensemble de la gestion de l'entreprise dans le secteur des services, comme par exemple : services financiers et immobiliers, génie conseil, services du droit, multimédia, marketing, santé, etc.

Critères d'évaluation :

- Portrait général de l'entreprise
- Investissements au cours des trois dernières années
- Satisfaction de la clientèle
- Stratégies d'affaires et de développement
- Gestion proactive de la main-d'œuvre
- Implication sociale de l'entreprise

■ DÉFI TERRITORIAL (MRC-DU-FJORD-DU-SAGUENAY)

Le prix « Défi territorial » est attribué à toute entreprise dont les activités et sa place d'affaires principale sont sur le territoire de l'une ou l'autre des 13 municipalités faisant partie de la MRC du Fjord-du-Saguenay. L'entreprise doit démontrer qu'elle a généré des retombées économiques significatives et qu'elle s'est démarquée par sa croissance constante et sa contribution au développement de son milieu.

Critères d'évaluation :

- Portrait général de l'entreprise
- Investissements au cours des trois dernières années
- Stratégies d'affaires et de développement
- Gestion proactive de la main-d'œuvre
- Implication sociale de l'entreprise

■ INNOVATION TECHNOLOGIQUE

La catégorie « Innovation technologique » fait principalement référence à une innovation technologique résultant de l'efficacité et de l'efficience des programmes de recherche et de développement de nouveaux produits et/ou procédés. Ceci inclut la conception, le développement technique et la mise au point d'un procédé ou d'une technologie.

Critères d'évaluation :

- Portrait général de l'entreprise
- Description de l'innovation en question
- Investissements en lien avec l'innovation
- Amélioration de la productivité / de l'innovation
- Stratégies de mise en marché

■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le prix « Développement durable » est attribué à toute entreprise ou organisation qui, dans son modèle d'affaires, applique de façon concrète les quatre pôles du développement durable qui sont : l'efficacité économique, la diminution de l'empreinte écologique, la cohésion sociale et la gestion responsable.

Critères d'évaluation :

- Portrait général de l'entreprise ou de l'organisation
- Motivation à implanter le développement durable dans le modèle d'affaires
- Actions réalisées et en cours de réalisation
- Impacts économiques
- Impacts environnementaux
- Impacts humains

■ JEUNE ENTREPRENEUR

Le prix « Jeune entrepreneur » est attribué à une entreprise dont le ou les propriétaires sont des entrepreneurs âgés entre 18 et 35 ans (avoir eu 35 ans au plus tard le 31 décembre 2016) qui ont su se démarquer par leur créativité, leurs réalisations ainsi que leur contribution au développement de l'emploi. L'entreprise doit être en activité depuis au moins 1 an et au maximum 5 ans (31 décembre 2016).

Critères d'évaluation :

- Portrait général de l'entreprise
- Motivation des entrepreneurs à se lancer en affaires
- Stratégies d'affaires et de développement
- Implication sociale
- Principales réalisations depuis la création

■ ORGANISME À BUT NON LUCRATIF (OBNL)

L'organisme lauréat sera honoré pour s'être distingué dans l'ensemble de ses services offerts, des formes de partenariats développés et de sa stratégie de développement.

Critères d'évaluation :

- Portrait général de l'organisme
- Investissements au cours des trois dernières années
- Principales réalisations au cours des trois dernières années
- Impact social dans le milieu
- Impact économique dans le milieu

■ TRANSFERT D'ENTREPRISE ET RELÈVE

Ce prix est attribué à une entreprise qui a réussi un transfert d'entreprise avec succès ou dont le transfert est en cours de processus. L'entreprise doit démontrer une planification remarquable du processus et de l'élaboration d'un plan de relève efficace.

Critères d'évaluation :

- Portrait général de l'entreprise
- Profil entrepreneurial de la relève
- Processus et démarche du transfert
- Rôle du cédant
- Investissements pour mener à ce transfert
- Plan de développement pour les prochaines années

Note : Cette catégorie exclut les acquisitions d'entreprise.

LE DUBUC « ENTREPRISE DE L'ANNÉE »

Parmi les gagnants de chaque catégorie, le jury sélectionnera une entreprise ou une organisation qui se sera démarquée dans son dossier de candidature. L'entreprise ou l'organisation se verra attribuer le Dubuc « Entreprise de l'année ».



FORMULAIRE D'INSCRIPTION / GALA DU MÉRITE ÉCONOMIQUE 2017

Nom de l'entreprise ou de l'organisme _____

Année de fondation _____

Adresse _____ Ville _____

Personne contact _____ Fonction _____

Téléphone _____

Courriel _____

Site Internet _____

Comment avez-vous entendu parler du Gala ? _____

DEUX CATÉGORIES MAXIMUM :

BLOC 1

PRODUCTION ET TRANSFORMATION COMMERCE SERVICES

BLOC 2

INNOVATION TECHNOLOGIQUE DÉFI TERRITORIAL
 TRANSFERT D'ENTREPRISE ET RELÈVE DÉVELOPPEMENT DURABLE

BLOC 3

JEUNE ENTREPRENEUR

BLOC 4

ORGANISME À BUT NON LUCRATIF (OBNL)

Note : Les organismes à but non lucratif peuvent également déposer leur candidature dans la catégorie innovation technologique ou développement durable (deux catégories maximum).

Veuillez retourner ce formulaire à la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-le-Fjord afin de valider votre inscription à l'adresse suivante : jlarocque@ccisf.ca. Un questionnaire correspondant à votre ou vos catégorie(s) vous sera acheminé par courriel.

SERVICE DE RÉDACTION

La Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-le-Fjord offre un service de rédaction pour les entreprises qui auraient besoin d'aide pour bâtir leur questionnaire. Les coûts pour ce service sont de 300 \$, ce qui comprend une entrevue téléphonique, la rédaction des textes de l'ensemble du questionnaire et la révision linguistique. Toutefois, une entreprise intéressée à faire appel à ce service doit le faire avant le 1^{er} mars 2017. Vous devez communiquer avec Madame Jo-Annie Larocque de la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-le-Fjord au 418 543-5941, poste 222 ou par courriel à jlarocque@ccisf.ca